

# PROCÈS VERBAL

DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) DE LA <u>CATÉGORIE C</u> PLACÉE AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CAI AIS

#### Scrutin du 8 décembre 2022

## **BUREAU CENTRAL DE VOTE**

Le jeudi 8 décembre 2022, à Bruay-la-Buissière, s'est réuni le bureau de vote institué par l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, en date du 15 novembre 2022, dans les conditions prévues par le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié et composé comme suit :

Président : Monsieur Joël DUQUENOY, Président du Centre de Gestion

Secrétaire : Monsieur Nicolas PICHONNIER, Vice-président du Centre de Gestion

Représentants des organisations syndicales :

Pour la CFTC, Monsieur Philippe EROUART, délégué suppléant de liste

Pour la CGT, Monsieur David POCHET, délégué de liste

Pour la CFDT, Madame Emmanuelle POLY, déléguée de liste

Pour l'UNSA, Monsieur Jean-Michel REGNIER, délégué de liste

Pour la FAFPT, Monsieur Gérard TINCHON, délégué suppléant de liste

Pour FO, Monsieur Marc TAVERNE, délégué de liste

Pour SUD, Monsieur Nicolas PICOT, délégué de liste

A 8 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 21 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié : la liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

S'agissant des votes par correspondance; ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

NOMBRE D'ENVELOPPES MISES À PART	TOTAL
Non acheminées par La Poste : 0	
Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin : 0	
Ne comportant pas la signature de l'agent et le nom écrit lisiblement : 103	000
Parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même fonctionnaire : 0	222
Comprenant plusieurs enveloppes intérieures : 3	
Autres cas de nullité : 116	

A 14 heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

Nombre d'électeurs inscrits par correspondance: 6 526

Nombre de votants par correspondance: 3 214

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 3 214

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

#### S'agissant des votes à l'urne, les 80 bureaux principaux, nous ont transmis leurs résultats

Nombre d'électeurs inscrits à l'urne : 8 348

Nombre de votants à l'urne : 5 820

Nombre total d'électeurs inscrits : 14 874

Nombre total de votants: 9 034

Soit: 60,7% de participation

Ont été dénombrés :

Nombre de suffrages nuls : 268

Nombre de suffrages valablement exprimés :

8 766

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste CFTC	253
Liste CGT	3 023
Liste CFDT	895
Liste UNSA	711
Liste FAFPT	220
Liste FO	3 227
Liste SUD	437

#### Attribution des sièges

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

Le bureau de vote détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire à la commission.

Les représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

## 1. Calcul du quotient électoral

## 2. Attribution des sièges au quotient

Liste CFTC = 
$$\frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{253}{1095,75} = 0,23 \text{ soit}: 0 \text{ siège}$$
Liste CGT = 
$$\frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{3023}{1095,75} = 2,76 \text{ soit}: 2 \text{ sièges}$$

Liste CFDT =	$\frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{895}{1095,75} = 0,82 \text{ soit } :$	: 0	siège
Liste UNSA =	$\frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{711}{1095,75} = 0,65 \text{ soit } :$	: 0	siège
Liste FAFPT =	$\frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{220}{1095,75} = 0,20 \text{ soit } :$	: 0	sièges
Liste FO =	$\frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{3227}{1095,75} = 2,95 \text{ soit } :$	2	sièges
Liste SUD =	$\frac{\text{NOMBRE DE VOIX OBTENUES}}{\text{QUOTIENT ÉLECTORAL}} = \frac{437}{1095,75} = 0,40 \text{ soit } :$	. 0	siège
Soit Nombre de	4 sièges attribués sièges restant à pourvoir : 4		
	ges à la plus forte moyenne		
Liste CFTC =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1 = $\frac{253}{1}$ = 253 soit :	. 0	siège
Liste CGT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1 = $\frac{3.023}{3}$ = 1008 soit :	0	siège
Liste CFDT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES = 895 soit :	0	siège
Liste UNSA =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES = 711 = 711 soit :	0	siège
Liste FAFPT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES = 220 soit :	0	siège
Liste FO =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES $= \frac{3227}{3} = 1076$ soit :	1	siège
Liste SUD =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES = 437 soit :	0	siège
	la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste FO		
Soit : Nombre de :	<b>5</b> sièges attribués sièges restant à pourvoir : <b>3</b>		
Liste CFTC =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1 = 253 soit :	0	siège
Liste CGT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES $= \frac{3.023}{3} = 1008$ soit :	1	siège
Liste CFDT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES = 895 soit :	0	siège
Liste UNSA =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES = 711 soit :	0	siège
Liste FAFPT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES = 220 soit :	0	siège
Liste FO =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES $= \frac{3227}{4} = 806.8$ soit :	0	siège
Liste SUD =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1 = 437 soit :	0	siège

Un siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste CGT

6 sièges attribués

Nombre de sièges restant à pourvoir : 2

Liste CFTC =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	= 253 =	253	soit :	0	siège
Liste CGT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	= <u>3 023</u> =	755,8	soit :	0	siège
Liste CFDT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	= 895 =	895	soit :	1	siège
Liste UNSA =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	= -711 =	711	soit :	0	siège
Liste FAFPT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	===	220	soit:	1	siège
Liste FO =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	= <u>3 227</u> =	806,8	soit :	0	siège
Liste SUD =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	= 437 =	437	soit :	0	siège
	la liste obtenant la plus forte moyer	nne, soit la li	iste CF	DT		
Cart ·						
Soit : Nombre de :	<b>7</b> sièges attribués sièges restant à pourvoir : <b>1</b>					
	3 - 3	= 253 =	253	soit :	0	siège
Nombre de	sièges restant à pourvoir : 1				0	siège siège
Nombre de s Liste CFTC =	sièges restant à pourvoir : 1  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	= \frac{3  023}{4} =	755,8	soit :		_
Nombre de s  Liste CFTC =  Liste CGT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	$=\frac{3023}{4}=$ $=\frac{895}{2}=$	755,8 447,5	soit :	0	siège
Nombre de s  Liste CFTC =  Liste CGT =  Liste CFDT =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1	$= \frac{3023}{4} = \frac{895}{2} = \frac{711}{1} = \frac{1}{1}$	755,8 447,5 711	soit :	0	siège siège
Nombre de s  Liste CFTC =  Liste CGT =  Liste CFDT =  Liste UNSA =	NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS + 1  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE VOIX OBTENUES  NOMBRE DE VOIX OBTENUES	$= \frac{3023}{4} = \frac{895}{2} = \frac{711}{1} = \frac{220}{1} = \frac{1}{1}$	755,8 447,5 711 220	soit : soit : soit :	0 0 0	siège siège siège

#### 4. Répartition des sièges

a. Nombre total de sièges attribués à chaque liste

Liste CFTC	0 siège
Liste CGT	3 sièges
Liste CFDT	1 siège
Liste UNSA	0 siège
Liste FAFPT	0 siège
Liste FO	4 sièges
Liste SUD	<b>0</b> siège

b. Désignation des représentants titulaires

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

c. Désignation des représentants suppléants

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

Les suppléants sont désignés parmi les candidats venant immédiatement à la suite des candidats élus titulaires et dans l'ordre de présentation de la liste.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

-			
	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	ORGANISATION SYNDICALE
1	Laurence PIERRU Bully-lès-Mines	Isabelle WATERMOLEN Fouquières-lès-Lens	FO
2	Sébastien GOBE Courrières	Philippe LABESSE CU d'Arras	FO
3	Julie BUISINE Laventie	Angélique FACON CC d'Osartis-Marquion	FO
4	Cédric CAMUS Wingles	Renaud ROGERER CA de Lens-Liévin	FO
5	<b>Nadège POLY</b> CCAS d'Avion	Nathalie FAIT CCAS d'Etaples-sur-Mer	CGT
6	Patrick MERCIER  Berck-sur-Mer	Gabriel BRIQUET CA de Béthune-Bruay	CGT
7	Arnaud DUCHATEAU  Montigny-en-Gohelle	François-Jérôme MICHEL  Aix-Noulette	CGT
8	Arnaud DECARNIN  Isbergues	Emmanuelle POLY Saint-Martin-lez-Tatinghem	CFDT

Nombre de femmes et d'hommes ayant été élus, par organisation syndicale :

Liste CFTC	0 femme		0 homme
Liste CGT	2 femmes		4 hommes
Liste CFDT	1 femme		1 homme
Liste UNSA	0 femme	200	0 homme
Liste FAFPT	0 femme		0 homme
Liste FO	4 femmes		4 hommes
Liste SUD	0 femme	131	0 homme
TOTAL:	7 femmes		9 hommes

## Observations et réclamations :

# NÉANT

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le jeudi 8 décembre 2022 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,

Joël DUQUENOY
Président du Centre de Gestion

Département du Pas-de-Calais

Nicolas PCHONNIER
Vice-président du Centre de Gestion

Les représentants des organisations syndicales,

Pour la CFTC,

Philippe EROUART

Pour la CGT

**David POCHET** 

Pour la CFDT,

**Emmanuelle POLY** 

Pour l'UNSA

Jean-Michel REGNIER

Pour la FAFPT,

**Gérard TINCHON** 

Pour FO.

Marc TAVERNÉ

Pour SUD,

Nicolas PICOT PV CAP C - Page 6 de 6